
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 5 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 12 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Marietta DE WEERT et Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON à Jean-Marc POULLILIAN ; Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Approbation du compte administratif année 2022 du budget Eau de la commune d'Eyglis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Nicolas DUBOIS, 1^{er} adjoint,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Madame le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, elle n'est pas comptée dans le quorum et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Considérant que Madame Anne CHOUVET, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2022 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ordonnant les dépenses justifiées et utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2022,

Arrête le compte administratif du budget Eau de la Commune comme suit :

Réalizations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus 280 889,84 €
Réalisé 67 298,60 €
Reste à réaliser 0,00 €

Recettes :

Prévus 280 889,84 €
Réalisé 107 905,66 €
Reste à réaliser 0,00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévus 790 194,62 €
Réalisé 23 076,06 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévus : 790 194,62 €
Réalisé : 32 488,82 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de l'exercice 2022 :

Investissement : excédent 9 412,76 €
Fonctionnement : excédent 40 607,06 €
Total : excédent 50 019,82 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2021) :

Investissement : excédent : 149 926,16 €
Fonctionnement : excédent : 178 597,82 €
Résultat global : excédent : 328 523,98 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement : excédent : 159 338,92 €
Fonctionnement : excédent : 219 204,88 €
Résultat global : excédent : 378 543,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (le Maire ne prend pas part au vote)

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2022, est adopté.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le 1^{er} adjoint,

Nicolas DUBOIS

